

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 395X-CA-6025

concernant l'adoption de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-quinzième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 3 novembre 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU l'échéance de la Convention collective des étudiants et étudiantes salarié(e)s le 31 décembre 2014;

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ;

ATTENDU l'acceptation de ladite entente par le syndicat;

ATTENDU le projet de convention collective reflétant ladite entente de principe;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier,
appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources ainsi que le doyen de la gestion académique pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général